

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à 6° Cinéma , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SORT-6-CINEMA 15-16

Le CA fixe la participation facultative à une sortie en soirée au titre de la classe de 6°7 Cinéma à la somme de 5 euros par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV-GATO-COMMANDE GROUPEE

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'Etablissement à signer la convention d'adhésion au Groupement de service "COMMANDE GROUPEE" avec le Lycée P. Langevin à La Seyne sur Mer.

Date d'effet : 1/1/2016

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

CONTRATS-CONV

Le CA autorise le Chef d'Etablissement à signer en cas d'urgence les contrats ou conventions nécessaires à la bonne marche des services.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV-AT-RELAIS RESTAUR.2015

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la Convention de restauration atelier relais avec le Collège du Fenouillet à La Crau pour l'année scolaire 2015/2016

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CHARTRE CHGT CLIMATIQUE

Le Conseil d'administration avalise la signature de la Charte d'engagement pour comprendre et agir sur le changement climatique du Département du Var

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2015

Numéro de la DBM : DBM 9-15

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM N°9 ex.2015

adopte la Décision Budgétaire Modificative n° 9 conformément à la pièce B8 jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2016

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV-PORT-CROS 15-16

Le CA autorise le Chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec le Parc National de Port-Cros au titre de la classe à projet 5° MER-PMT

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONT-NEOPOST 15-17

Le CA autorise le Chef d'établissement à contracter avec la société Néopost pour la location d'une machine à affranchir conformément au document joint

Date d'effet du contrat : 1/1/2016

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Participation au 4L-Trophy

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2015
Réuni le : 24/11/2015
Sous la présidence de : Remy Pisani
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise une participation du collège au titre du 4L-trophy

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

FINCT-4L-TROPHY
Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement a contribuer à l'action 4L-Trophy par l'achat de matériel pour un montant maximum de 180 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Prix et récompenses élèves

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2015
Réuni le : 24/11/2015
Sous la présidence de : Remy Pisani
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la remise de prix et récompenses aux élèves.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :
PRIX-RECOMP-ELEVES
Le CA autorise la remise de prix ou de récompenses aux élèves dans la limite de 500 euros annuels.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

CASS-GAILLAT

Le CA autorise le Chef d'établissement à se pourvoir en défense auprès de la cour de cassation au titre des suites de l'action aux prud'hommes intentée par Mme GAILLAT Martine.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0830179U
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU
AVENUE JULES FERRY
83130 LA GARDE
Tel : 0494147350

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Mise a jour du programme des sorties et interventions pédagogiques

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la modification du programme des actions et sorties 2015-2016

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PROG-Actions 15/16 -2

Adoption des modifications du programme des sorties et actions pédagogiques prévues pour l'année scolaire 2015/2016 conformément au tableau joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0